



COMMUNE DE **BELFAUX**



PROCES-VERBAL

DE LA SÉANCE DU CONSEIL
GENERAL DU 7 JUILLET 2020



BEL **INFO**

WWW.BELFAUX.CH

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GENERAL DU 7 JUILLET 2020

Conformément à l'article 13, alinéa 2, lit a, du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le caractère de ce procès-verbal est provisoire jusqu'à son approbation par le Conseil général.

Les délibérations sont présidées par M. Gilbert Bapst.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal ainsi qu'aux auditrices, aux auditeurs et à la représentante de la presse.

« C'était une coutume, malheureusement les directives sanitaires nous obligent à ne pas partager le verre de l'amitié à l'issue de la séance. Espérons que pour la prochaine assemblée la situation redevienne normale.

Au printemps, le monde a basculé, tout ce qui faisait notre quotidien ne fonctionne plus comme avant. Confrontés à l'épidémie du Covid 19, nous avons déjà passé la moitié de l'année sans avoir tenu une séance du Conseil général, du jamais vu. Alors, pour cette première séance en 2020, je vous souhaite la bienvenue. L'incertitude liée à l'évolution de l'épidémie nous a obligés de renvoyer deux fois notre séance. Il est vrai qu'il est plus agréable d'organiser une assemblée en présence physique des membres tout en respectant les exigences sanitaires.

Au point 12 de l'ordre du jour, interviendra M. Jacques Pollet, Directeur de Santé Sarine à qui je souhaite également la bienvenue à cette assemblée ».

Le Président signale aux membres du législatif que les débats de la séance sont enregistrés et leur rappelle que toute autre prise de son ou d'images est soumise à autorisation. Il prie les membres du Conseil général de transmettre leurs interventions rapidement à Mme Christan en vue de la rédaction du procès-verbal.

Il excuse l'absence de Mme Linda Giunta Corbino, Conseillère communale, de M. Christophe Thode et M. David Erard membres du groupe PDC-Belfaux Futuro, de Mme Murielle Angéloz Burns, Mme Solange Berset et de M. Jean-Pierre Frésard, membres du groupe PS-PCS et Ouverture.

Il ressort de l'appel nominal, auquel a procédé Mme Véronique Christan, secrétaire, que 28 membres du Conseil général participent à cette séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer. La majorité absolue est de 15.

Le Président rappelle que la convocation à la séance du jour a été adressée personnellement à tous les conseillers généraux sur leur accès Extranet et pour certains, par pli personnel, avec les documents relatifs à l'ordre du jour 20 jours avant la séance, conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, ainsi que par l'insertion dans le Flash communal, distribué à tous les ménages et sur le site Internet communal.

Le Président ouvre la discussion générale à propos du mode de convocation de la séance.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au mode de convocation.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par 28 voix.



CONSEIL GENERAL DE BELFAUX

Aux membres du
Conseil général

Belfaux, le 16 juin 2020

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, le Bureau vous convoque à la séance ordinaire du Conseil général fixée au

**Mardi 7 juillet 2020, à 19h30,
à la salle paroissiale, à Belfaux**

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 17 décembre 2019
2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal (*message no 81*)
3. Fusion du Grand-Fribourg : point sur l'avancement des travaux
4. Election de la Présidente ou du Président pour l'année 2020
5. Election de la Vice-présidente ou du Vice-président pour l'année 2020
6. Election d'un-e scrutateur-trice en remplacement de M. Christophe Thode, démissionnaire
7. Election d'un-e scrutateur-trice suppléant-e
8. Election d'un-e conseiller-ère au Conseil d'Agglomération en remplacement de Mme Jacqueline Gury Racine
9. Rapport de gestion 2019
10. Pose d'un éclairage public sur la route de la Sonnaz, décompte final (*message no 82*)
11. Modification des statuts de l'Association intercommunale pour l'Épuration des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz (AESC) (*message 83*)
12. Le Réseau Santé Sarine face aux défis du vieillissement de la population, présentation de M. Jacques Pollet, Directeur
13. Propositions
14. Questions
15. Divers

Au vu de la situation sanitaire, la tenue d'un apéritif dépendra des directives de l'OFSP.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

Le Président


Gilbert Bapst



La Secrétaire


Véronique Christan

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 17 décembre 2019

Le Président ouvre la discussion générale à propos du procès-verbal de la séance du Conseil général du 17 décembre 2019 dont un exemplaire a été adressé aux membres du législatif avec la convocation à la séance du mois de mars dernier, séance qui a été annulée en raison du Covid-19. Ce procès-verbal figure sur le site Internet de la commune.

Le Président informe qu'une erreur s'est glissée dans la rédaction de ce procès-verbal. En page 18, point 8, Mme Joëlle Schickel a été élue membre de la commission des naturalisations et non membre de la commission d'aménagement.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale et soumet le procès-verbal au vote.

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 17 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité par 28 voix.

2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal

Bureau du Conseil général

MODELE COMPTABLE HARMONISE 2 - MCH2

M. le Président informe que dans le cadre de l'Affaire Wider et de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les finances communales, le Conseil communal a validé le concept de planification pour la création d'un groupe de travail Modèle Comptable Harmonisé 2 (MCH2).

Dans ce groupe, le Conseil général est représenté par 3 membres dont deux sont désignés par la commission financière et une personne désignée par le Conseil général.

La commission financière est dès lors représentée par Mme Anne de Steiger et M. David Erard. Concernant le représentant du Conseil général, les chefs de groupe se sont réunis et ont désigné M. Jean-Paul Bossy. Une première séance a été organisée le 22 juin dernier.

M. le Président informe que pour des raisons privées, Mme Anne de Steiger souhaite ne pas continuer à œuvrer au sein de ce groupe, la commission financière devra dès lors désigner une personne pour la remplacer.

RENOUVELLEMENT DES AUTORITES COMMUNALES

M. le Président rappelle aux groupes que lors de la séance du 29 septembre prochain (déplacée au 1^{er} octobre), le Conseil général devra se prononcer sur le nombre de conseillers communaux et généraux pour la prochaine législature. Le renouvellement des autorités communales est fixé au 7 mars 2021. Afin de respecter les délais, M. le Président recommande aux groupes de se réunir afin de se positionner à ce sujet.

ORGANISATION DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL GENERAL

Si la situation sanitaire n'évolue pas dans le bon sens, M. le Président informe que la prochaine séance pourrait être organisée dans la salle paroissiale afin de pouvoir respecter les normes d'hygiène.

Conseil communal

Le Président donne la parole au Conseil communal.

Mme **Rose-Marie Probst**, Syndique, prend la parole :

MESSAGE 81, REPORT DE L'APPROBATION DES COMPTES 2019, DE LA PRESENTATION DU PLAN FINANCIER 2020-2024 ET DE LA PRESENTATION DE DIFFERENTES DEMANDES D'INVESTISSEMENTS

Mme Probst donne lecture du message 81. Les membres du Conseil général l'ont reçu avec la convocation de ce jour, il n'est dès lors pas transcrit dans ce procès-verbal.

AFFAIRE EN LIEN AVEC LES DYSFONCTIONNEMENTS DE L'ANCIEN BOURSIER COMMUNAL

« Le Conseil communal est toujours dans l'attente de l'acte d'accusation qui doit être prononcé par le Ministère public à l'encontre de son ex-boursier ainsi que du résultat de l'enquête administrative concernant le fonctionnement financier de notre commune, ordonnée par la Préfecture de la Sarine

Tenant compte de la configuration un peu spéciale due à la crise du Covid qui a occasionné des retards dans les dossiers de l'ensemble des communes fribourgeoises, le Préfet de la Sarine a ordonnée la prolongation du mandat de la Cellule instituée pour l'accompagnement du Conseil communal et du Conseil général, et en particulier de son Bureau et de sa Commission financière, jusqu'au 30 septembre prochain ».

REMPLACEMENT DE MME JACQUELINE GURY RACINE AU CONSEIL COMMUNAL

« Comme vous le savez bien sûr, Mme Gury Racine a démissionné du Conseil communal avec effet à la fin du mois de février dernier. L'élection complémentaire nécessaire à son remplacement a été convoquée comme il se doit dans la Feuille officielle en même temps que les votations cantonales et fédérales, soit pour le 17 mai. La crise occasionnée par la pandémie du Coronavirus a fait que ces votations ont dû malheureusement être annulées. Dès lors, le Conseil communal profite des prochaines votations fédérales du 27 septembre prochain pour procéder à cette élection complémentaire. Vous trouverez à nouveau la convocation y relative dans la Feuille officielle. Les Groupes politiques seront avertis par écrit avec en annexe la mention du calendrier qui s'y rapporte ».

SOUTIEN A L'AGGLOMERATION

« Comme les autres communes membres de l'agglomération de Fribourg, le Conseil communal a pris connaissance avec étonnement de la proposition de la Commission parlementaire relative à la révision de la loi cantonale sur les agglomérations. Celle-ci en effet modifie les paramètres fixés dans le projet initial en proposant de remplacer, entre autre, la forme actuelle de l'agglomération institutionnelle par la forme de l'association de communes. A l'instar du comité de direction de l'agglomération et pour lui témoigner son soutien, le Conseil communal a décidé d'interpeler également Monsieur le conseiller d'Etat Didier Castella par un courrier pour solliciter une nouvelle consultation ou droit d'être entendu dans le cadre de cette proposition qui implique plusieurs changements importants ».

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUX ET CONSEILLERS GENERAUX POUR LA PROCHAINE LEGISLATURE

« Vous trouverez dans les points à l'ordre du jour du prochain Conseil général du 29 septembre les interventions nécessaires pour permettre au Conseil général de se déterminer sur le nombre de conseillères et conseillers généraux et de conseillères et conseillers communaux, alors que nous arrivons au terme de notre 1ère législature en tant que communes fusionnées et que ne perdurera plus qu'un cercle électoral. La décision devra impérativement être prise lors de cette séance de septembre pour valider la composition en nombre des autorités législatives et exécutives de la législature 2021-2026, faute de quoi c'est le statu quo qui perdurera. Afin de le soutenir dans l'analyse de cette démarche, le Conseil communal s'est entouré de la collaboration du Bureau de Mme Bertelletto Küng, membre de la Cellule d'accompagnement. Vous trouverez le résultat de cette étude avec le message du Conseil communal relatif à cet objet ».

PERIODE DE PANDEMIE

« Pour accentuer l'efficacité du Conseil communal et de son administration lors cette période particulière de pandémie, une cellule de crise a été instituée. Des séances régulières de celle-ci ont permis de réagir proactivement afin de rester à l'écoute de l'OCC, organe de conduite cantonale et de respecter leurs consignes et directives de sécurité. A noter entre autres interventions, le courrier transmis à toutes les personnes de plus de 65 ans pour s'inquiéter de leur bien-être et sécurité en leur proposant un service de commissions à domicile et de transports indispensables. Je profite ici de remercier chaleureusement le personnel de l'administration ainsi que les chauffeurs et autres commissionnaires pour l'énergie et le sérieux qu'ils ont apportés à la gestion de cette action ».

SORTIE ANNUELLE DES COMMISSIONS

« Celle-ci est organisée dans le but de remercier tous les partenaires, membres des commissions ou groupes de travail.

Elle est prévue, comme à l'accoutumée, au printemps, à savoir le 15 mai et n'a pas pu être convoquée en raison de la crise du Covid. Une nouvelle date est agendée pour le vendredi 13 novembre, si la situation le permet. La sortie prévoit une visite du chantier des nouveaux bâtiments du complexe scolaire. Celle-ci aura lieu, en plusieurs groupes, sous la conduite des architectes mandatés. La visite démarrera à 16h30 pour une durée d'environ 1 heure et demie et se terminera par une petite agape servie à la salle communale. Une invitation en bonne et due forme vous parviendra sitôt que nous aurons l'assurance que cette rencontre pourra se dérouler tenant compte de la pandémie ».

M. Marc Lüthi, Vice-Syndic, prend la parole :

ARROSAGE DU TERRAIN DE FOOTBALL

« Les travaux sont pratiquement terminés, malgré les difficultés rencontrées. En effet, la pression n'était pas celle que l'on pensait. De ce fait, nous avons dû installer un surpresseur et un bac de 3'000 litres afin d'avoir un débit continu. De plus, divers tuyaux ont été mis à jour lors de la creuse.

Une prise d'eau pour l'arrosage de l'ancien terrain a également dû être installée.

Nous avons reçu de la « Loro sport » l'assurance d'une subvention de 20% sur le montant de la facture ».

CHANTIER DES BATIMENTS DE LA « PETITE ENFANCE »

« Quelques mots pour vous informer que tout se passe bien et que les délais et le budget sont respectés. Je relève que la direction des travaux fait un travail remarquable de suivi et de contrôles.

De plus, le Conseil communal a donné un mandat d'étude à un bureau d'ingénieurs en circulation afin de trouver une solution aux problèmes de parcage et de circulation au chemin des écoliers ».

RENOVATION DE LA SALLE COMMUNALE

« Le 19 mars 2019, le Conseil communal et le bureau d'architectes vous ont présenté le projet de rénovation de la salle communale et ont pris note de vos remarques. Cependant, nous avons été stoppés dans nos efforts avec l'affaire du boursier et ensuite par la crise pandémique.

Le Conseil communal a décidé d'attendre le résultat de la situation financière exacte de la commune avant de revenir vous solliciter un crédit d'investissement. Le groupe de travail va se réunir à fin août afin de faire le point de la situation et analyser les améliorations à apporter au projet, ce qui nous permettra de revenir vers vous à l'automne ».

M. Gabriel Litzistorf, Conseiller communal prend la parole :

DECHETTERIE

« Suite à la pandémie, la commune de Belfaux s'est vue contrainte de fermer la déchetterie intercommunale durant quelques jours.

Un groupe de travail a été constitué pour étudier une solution de réouverture avec des horaires les mieux adaptés à cette situation pandémique. Il a décidé de mettre en place une ouverture d'une semaine par mois pour l'élimination des déchets encombrants, ceci à titre d'essai, jusqu'au 31 octobre 2020. Après cette date, le groupe de travail décidera de l'option à prendre, en fonction des attentes des utilisateurs ».

Mme Mary-Lise Bapst, Conseillère communale, prend la parole :

SORTIE DES AINES 2020

« En cette période très spéciale de post pandémie, les décisions que les conseillères et conseillers communaux doivent prendre ne sont pas des plus faciles et demandent beaucoup de réflexions quant aux conséquences que peuvent entraîner certaines manifestations ou animations.

Le Conseil communal a décidé, lors de sa séance du 2 juin dernier d'annuler la sortie des Aînés 2020. En effet, il s'avère difficile d'organiser un déplacement de plus d'une centaine de personnes avec deux bus, tout en respectant les recommandations de l'OFSP et les règles de distanciation sociale. La Commission Senior+ regrette beaucoup de ne pouvoir organiser cette journée de détente et de découverte toujours très appréciée, mais nous comptons sur la compréhension et le bon sens des aînés de notre commune ».

ASSIETTE CONVIVIALE

« L'Assiette conviviale qui est organisée depuis l'année passée à raison d'un jeudi par mois à la salle communautaire de la Fondation St-Maurice a aussi été stoppée pour les mêmes raisons sanitaires; le groupe des bénévoles reprendra ses activités dès que la situation sera plus sûre ».

SERVICE DES REPAS A DOMICILE

« Le service des repas à domicile continue ses activités avec une équipe de bénévoles qui a dû être changée durant la période de pandémie, car les personnes retraitées qui fonctionnaient pour apporter les repas n'avaient plus le droit de le faire. Par chance 5 personnes plus jeunes se sont spontanément annoncées pour effectuer les remplacements. Je profite ce soir de les remercier chaleureusement.

Pour vous donner un petit aperçu au mois d'avril, ce sont 100 repas qui ont été livrés, au mois de mai, 80 et au mois de juin, 94 avec une équipe fixe de 7 personnes.

Soit: Marcel Thiémard (responsable de la coordination avec le Manoir), Thérèse Piller, Gisèle Mantel, M-Thérèse Gautron, Philippe Perrault, Jean-Pierre Barras et moi-même.

Les remplaçants : Stéphanie Spaeni, Damien Barras, Sylvie Piller, Johanna Bapst, Sophie et David Girard ».

GOUTER MULTICULTUREL

« Le traditionnel Goûter multiculturel qui est organisé depuis 3 ans par la Commission d'Intégration au début novembre aura lieu sous réserve de l'évolution du Coronavirus, la décision définitive sera prise le 25 août prochain ».

GROUPE DE L'ORCOC

« J'adresse un immense merci au groupe de l'ORCOC qui a contribué au bien-être de toutes les personnes de la commune qui étaient confinées durant cette pandémie et plus spécialement auprès des personnes plus vulnérables, nous avons reçu de nombreux témoignages de reconnaissance. Merci également à toutes les autres personnes qui ont su créer une belle solidarité dans notre village de Belfaux ».

Mme Chantal Barras, Conseillère communale, prend la parole :

PETITE ENFANCE

« Depuis le 16 mars 2020, nos structures d'accueil extrafamiliale (accueil extrascolaire et crèche) ainsi que préscolaire (école maternelle) fonctionnent selon les directives du Service de l'enfance et de la jeunesse, qui s'adaptent depuis maintenant bientôt 4 mois en fonction de l'évolution de la pandémie.

Depuis le 11 mai, nos 3 structures ont repris un rythme « normal » en matière de capacité d'accueil, mais restent soumises à de nombreuses directives notamment en matière d'hygiène et de désinfection. Dans ce type de structure, la distanciation sociale n'est pas toujours possible entre les encadrants et les enfants. Des mesures ont été mises en place afin de pouvoir respecter ces directives entre parents et encadrants.

Concernant les vacances d'été, l'accueil extrascolaire de Belfaux assure une permanence durant 3 semaines. Les activités proposées aux enfants se feront uniquement à l'intérieur des locaux, dans les alentours de l'école, et dans le respect des directives du Service de l'enfance et de la jeunesse.

La crèche Barbotine maintient ses vacances annuelles du 27 juillet au 14 août 2020.

Je tiens à relever l'immense travail du personnel éducatif qui a parfois dû appliquer certaines directives et mettre en place certaines mesures dans un délai extrêmement court ».

CULTURE ET ANIMATION

« Lors de sa séance du 30 juin 2020, le conseil communal a pris la décision de ne plus organiser de manifestation communale jusqu'au 30 septembre 2020. Un point de situation quant à l'évolution de la crise liée au COVID-19 sera fait fin août 2020. Le conseil communal se déterminera dès lors si cette décision doit être prolongée au-delà de cette date.

Je vous informe également que la Fête nationale du 1er août n'aura pas lieu dans notre village cette année. En effet, la société organisatrice nous avait d'ores et déjà annoncé l'annulation de l'organisation de celle-ci. Ils auront le plaisir d'organiser la prochaine Fête nationale, soit en 2021. Vous avez également pu lire dans les journaux que le Festival BDmania qui aurait dû avoir lieu en novembre prochain est également reporté en novembre 2021 ».

SUPPLEANCE DU DICASTERE VACANT

« Depuis le 1er mars 2020, j'assume la suppléance du dicastère laissé vacant par Madame Jacqueline Gury-Racine. Madame Mary-Lise Bapst, vice-présidente du cercle d'inhumation assure la présidence ad intérim et Monsieur Velko Stockel a pris en charge le domaine de la police ».

FINANCES

« Madame Rose-Marie Probst, Syndique vous a fait la lecture du message no 81 ».

MODELE COMPTABLE HARMONISE 2 – MCH2

« La loi du 22 mars 2018 sur les finances cantonales entrera en vigueur le 1er janvier 2021 et impose aux communes l'introduction d'un nouveau système de gestion des finances communales dès le 1er janvier 2021 ou 1er janvier 2022. Ces nouvelles dispositions impliquent pour notre commune :

- L'intégration de nouvelles normes
- La mise en place du budget sur le modèle comptable harmonisé-MCH2
- La mise en vigueur d'un règlement sur les finances communales
- ainsi que la mise en place d'un système de contrôle interne (art. 56 LFCO) ou SCI

Toutes les associations de communes devront également se doter d'une commission financière d'au moins 3 membres (art. 34 de l'ordonnance sur les finances communales).

Cette nouvelle loi nous impose une nouvelle manière de travailler et un changement notable au niveau de notre plan comptable. Dans un esprit de collaboration, le conseil communal a décidé de créer un groupe de travail, afin de pouvoir impliquer dès le début des travaux tous les organes communaux qui seront touchés par ces nouvelles dispositions. La composition du groupe est la suivante :

Trois représentants du conseil communal :

- Syndique : Madame Rose-Marie Probst
- Responsable du dicastère finances, actuellement vacant
- Suppléant du dicastère des finances : moi-même

Deux représentants de l'administration :

- Monsieur Laurent Wolfer, secrétaire communal
- Monsieur Dominique Chassot, boursier

La première séance du groupe de travail a eu lieu le lundi 22 juin 2020.

Cette première séance a conforté le Conseil communal dans sa décision de mettre en place ce nouveau système dès le 1er janvier 2021.

A noter encore que la création et la mission de ce groupe de travail sont totalement indépendantes de l'affaire de l'ex-boursier de Belfaux ».

M. **Velko Stockel**, Conseiller communal, prend la parole :

PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL

« A la fin septembre 2019, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) a informé le Conseil communal de la non-conformité de son PAL avec le nou-

veau Plan directeur cantonal et, qu'en raison d'un arrêt du Tribunal cantonal, il ne peut pas être approuvé.

Le Conseil communal a, dès lors, décidé de mandater son bureau d'urbanisme Urbaplan pour analyser ce qui n'est pas conforme au nouveau Plan directeur cantonal.

Le Conseil communal et la Commission d'aménagement ont préavisé favorablement cette analyse d'Urbaplan. Celle-ci a par conséquent été transmise au Service des constructions et de l'aménagement (SeCA).

A la fin du mois de janvier 2020, le SeCA a transmis une analyse établie sur la base de l'analyse d'Urbaplan et des principes du nouveau Plan directeur cantonal (volet urbanisation), principalement sur le dimensionnement des zones à bâtir et la densification.

Le Conseil communal a ensuite sollicité une rencontre avec M. le Conseiller d'Etat Jean-François Steiert. En raison de la crise sanitaire, cette rencontre n'a pu se dérouler que le mardi 07.07.2020.

Une séance de la Commission d'aménagement sera organisée prochainement.

Nous vous tiendrons informés de la suite donnée à ce dossier.

UN ARBRE POUR VOTRE ENFANT

« Cette manifestation est reportée au 10 octobre 2020, afin de respecter les mesures liées au Coronavirus.

De plus amples informations seront insérées dans le prochain Flash ».

Mme **Muriel Frésard**, Conseillère communale, prend la parole :

ECOLE

« Durant la période de fermeture de l'école ordonnée par le Conseil fédéral pour lutter contre la pandémie, les enseignants de l'école de Belfaux n'ont pas ménagé leur peine pour assurer un suivi scolaire à leurs élèves. Les enseignants ont appelé chaque semaine chacun de leurs élèves, ils ont fait des dossiers papier pour les familles qui le demandaient, ont même joué les facteurs en se rendant personnellement à domicile, ont créé des sites, des plateformes via Internet pour fournir travail et documents. Les enseignants ont été réactifs et créatifs. Ils ont également assuré une permanence à l'école pour les enfants qui ne pouvaient rester chez eux puisque leurs parents étaient directement sollicités dans la gestion de cette crise sanitaire. Le Conseil communal de Belfaux les a remerciés de leur engagement par un petit courrier.

Le projet d'allemand en immersion va s'étendre depuis cette prochaine année scolaire également aux 7 H et 8 H, de sorte que dorénavant tous les élèves de Belfaux bénéficient de ce programme d'initiation à l'allemand.

La prochaine année scolaire va commencer avec quelques nouveaux visages et nous trouvons les duos pédagogiques suivant : Mme Nadine Tarantino sera titulaire avec Mme Fabienne Harder en classe 1-2H C. Mme Adrienne Baeriswyl (habitante de Belfaux) travaillera en duo pédagogique avec Mme Céline Julmy en classe 3H B; tout comme Mme Olivera Jovicic avec Mme Marie-Claude Bertschy en 7HA. L'équipe des enseignant-e-s spécialisé-e-s, chargée de suivre les élèves au bénéfice de mesures d'aide ordinaire ou renforcée, sera formée de Mme Christel Nsamu, Mme Stéphanie Pochon, M. Aurélien Germanier. Nous adressons un «au revoir» aux enseignants qui ne sont plus là pour cette rentrée scolaire: M. Christophe Thode a fait valoir son droit à la retraite anticipée, Mme Sophie Dillon va orienter son activité professionnelle dans une région plus proche de son domicile, Mme Marie-Dominique Lambert prend une retraite bien méritée, après une année supplémentaire en tant qu'enseignante AC dans une classe, et Mme Véronique Johner enseignera dans une autre école. Un «au revoir» est également adressé à ceux qui nous quittent au terme d'un contrat d'une année ou d'un long remplacement au cours de l'année passée : M. Toan Dang complétait l'enseignement dans la classe de Mme Isabelle Tripet. Mme Lucie Moret, en tant qu'enseignante spécialisée, recentrera ses unités dans un seul établissement et Mme Fanny Pillonel poursuit ses études d'enseignante spécialisée. Mme Donjeta Ademi a été titulaire en classe 3H A, Mme Lucie Lauper a été remplaçante de Mme Marie Schulte-Bahrenberg pendant son congé maternité. Nous pensons aussi à Mme Armelle Vallélian, enseignante AC, qui

nous a accompagnés durant quelques mois. Tou-te-s ces professionnel-le-s ont su apporter du soutien, de l'écoute aux élèves et mettre leurs compétences au service d'un développement harmonieux des enfants sur le plan éducatif, social et cognitif. Qu'ils soient tous ici remerciés pour leur engagement ».

PISCINE DE COURTEPIN

« Pour rappel, les combles de la piscine de Courtepin sont disponibles à la location. Il y a plusieurs chambres avec lits superposés, une salle à manger avec petite cuisine, des sanitaires en commun. Extra pour des familles, des clubs. Possibilité de s'arranger avec les cuisines de Prof-in pour les repas également. On est en train de créer le lien pour effectuer les réservations directement sur le site Internet de la piscine, pour le moment il faut s'adresser au responsable, M. Henri Baeriswyl ».

Le Président remercie le Conseil communal pour toutes ces informations et clôt la discussion.

3. Fusion du Grand-Fribourg : point sur l'avancement des travaux

M. le Président donne la parole à Mme **Muriel Frésard**, Conseillère communale et déléguée à l'Assemblée constitutive pour les informations suivante :

« Comme vous avez probablement vu dans la presse, le calendrier de la Fusion a été complètement chamboulé pour cause de Corona. Le vote consultatif prévu le 17 mai dernier a été annulé. Plusieurs options ont été étudiées :

- *On laisse tomber le vote consultatif et on va directement en vote final. Il semblait important pour les membres du Copil et pour la plupart des membres de l'Assemblée de conserver ce vote consultatif afin de pouvoir prendre en compte la volonté de la population.*
- *On fait un vote consultatif fin d'année 2020, mais on ne connaît pas l'évolution de la crise sanitaire. Pourra-t-on faire des séances d'information à la population ?*
- *La population sera-t-elle réceptive à notre projet, alors qu'elle a elle-même peut-être des préoccupations moins conceptuelles comme du chômage, des ennuis de santé ?*
- *Suspension du processus et transmission du projet au Conseil d'Etat*

Lors de sa séance du 2 juillet à Marly, l'Assemblée consultative a décidé de procéder au vote consultatif en septembre 2021, avec les nouvelles autorités élues et entrée en vigueur de la fusion au plus tôt au 1er janvier 2023.

Lors de cette Assemblée, les allocutions des directeurs de La Tuile, M. Müllener, et de REPER, M. Baumer, ont montré les dégâts sociaux collatéraux de cette crise sanitaire et la menace de précarité qui touche nombre de familles.

L'allocution de M. Gurny, Conseiller économique de la Chambre du commerce et d'industrie du canton de Fribourg (CCIF) a porté sur le recul du PIB, le recours aux RHT, le chômage, le report des investissements. Une information intéressante pour la Fusion du Grand Fribourg : les 9 communes membres du périmètre représentent 42% du PIB du canton.

L'allocution de M. Vorlet, Président du GT Finances a notamment mis en évidence le taux très important pour certaines communes de la dépendance aux entreprises et à leurs impôts, dépendance qui serait lissée si les 9 communes fusionnent ».

Le Président remercie Mme Muriel Frésard et clôt la discussion.

4. Election de la Présidente ou du Président pour l'année 2020

Le Président précise que conformément à l'article 16, al. 1, du règlement du Conseil général, les fonctions de présidente ou président et de vice-présidente ou vice-président ont un mandat d'une année, du 1er mai au 30 avril. Ce mandat a été écourté en raison de la pandémie.

Le Président donne la parole à Mme **Véronique Rebetez** du Groupe PS-PCS Ouverture pour la présentation de Mme Greetje Maertens :

« Le groupe socialiste et ouverture propose la candidature de Greetje Maertens à la présidence du Conseil général, actuellement vice-présidente et précédemment présentée. Nous vous remercions d'accepter cette candidature ».

Il n'y a pas d'autre candidat-e.

Etant donné que le nombre de candidates ou candidats est égal au nombre de sièges, Mme Greetje Maertens est élue tacitement à la fonction de Présidente pour l'année 2020.

5. Election de la Vice-présidente ou du Vice-président pour l'année 2020

M. le Président donne la parole à M **Didier Pauchard** du Groupe Arc-en-Ciel pour la présentation de M. Dominique Stohr :

« Le Mouvement Arc-en-Ciel a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Dominique Stohr à la vice-présidence du Conseil général de Belfaux.

Dominique Stohr a 62 ans, il est marié et père de 2 enfants. Ingénieur de formation, il est actuellement chef de projet et responsable qualité dans une société d'ingénierie à Berne.

Domicilié à Belfaux depuis 1995, Dominique Stohr s'est déjà investi pour la commune en tant que membre du Conseil général de Belfaux depuis 2011, membre et porte-parole de la commission financière depuis la même époque et membre de la commission économique lors de la législature précédente. Tous ceux qui le connaissent savent qu'il assumera cette tâche avec son sérieux et son engagement habituel.

Le Mouvement Arc-en-Ciel demande aux membres du Conseil général de faire confiance à M. Dominique Stohr et de soutenir sa candidature ».

Il n'y a pas d'autre candidat-e.

Etant donné que le nombre de candidates ou candidats est égal au nombre de sièges, M. Dominique Stohr est élu tacitement à la fonction de vice-président pour l'année 2020.

6. Election d'un-e scrutateur-trice en remplacement de M. Christophe Thode, démissionnaire

M. le Président remercie M. Christophe Thode pour son engagement et donne la parole à Mme **Marianne Aebischer** du Groupe PDC-Belfaux Futuro pour la présentation de M. Alain Bise :

« Le Groupe PDC-Belfaux Futuro a le plaisir de vous présenter la candidature de Monsieur Alain Bise.

Monsieur Bise s'est installé à Belfaux en 1983. Il est marié, a deux garçons et un petit-fils.

Actuellement, il vit une belle retraite. C'est une personne connue. Il siège au législatif depuis sa création en 2001. Il fait partie de la commission des routes depuis plus de 20 ans et est membre de plusieurs commissions spéciales dont la CoBaSco (construction du bâtiment de la petite enfance).

Il pratique la gym hommes au CAB de Belfaux, aime les petits voyages, les balades à pieds et en vélo électrique. Merci d'accepter sa candidature ».

Il n'y a pas d'autre candidat-e.

Etant donné que le nombre de candidates ou candidats est égal au nombre de sièges, M. Alain Bise est élu tacitement à la fonction de scrutateur pour l'année 2020.

7. Election d'un-e scrutateur-trice suppléant-e

M. le Président donne la parole à M. **Alain Bise** du Groupe PDC-Belfaux Futuro pour la présentation de Mme Marianne Aebischer :

« Le Groupe PDC-Belfaux Futuro a le plaisir de vous présenter la candidature de Mme Marianne Aebischer. Elle est née il y a 55 ans à Autafond et est venue s'installer à Belfaux en 1999. Elle travaille depuis 35 ans dans la même étude d'avocat-notaire. Ses loisirs sont les voyages, la lecture et les puzzles. Elle a occupé diverses fonctions au sein du FC Belfaux pendant 25 ans et a été trésorière de BDmania durant 14 ans. Marianne est membre et secrétaire de la commission culturelle. Merci d'accepter sa candidature ».

Il n'y a pas d'autre candidat-e.

Etant donné que le nombre de candidates ou candidats est égal au nombre de sièges, Mme Marianne Aebischer est élue tacitement à la fonction de scrutatrice suppléante.

8. Election d'un-e conseiller-ère au Conseil d'Agglomération en remplacement de Mme Jacqueline Gury Racine

M. le Président donne la parole à Mme **Rose-Marie Probst** qui, au nom du Conseil communal, propose la candidature de Mme Muriel Frésard en tant que membre du Conseil de l'agglomération, en remplacement de Mme Jacqueline Gury Racine, démissionnaire.

« Madame Jacqueline Gury Racine était membre du Conseil de l'agglomération de Fribourg. Par sa récente démission en tant que conseillère communale, elle laisse également vacante une place revenant à la commune de Belfaux au sein du Conseil de l'Agglomération.

Pour son remplacement, le Conseil communal propose la candidature de Mme Muriel Frésard, conseillère communale, responsable du dicastère de l'Enseignement et de la Formation.

Mme Frésard a intégré le Conseil général en 2015 puis a été élue Conseillère communale pour la législature 2016 à 2021. En plus du dicastère dont elle assume la charge, elle a intégré divers comités de direction, mais tout particulièrement celui de l'Association des CO Sarine Campagne et Haut Lac. Mme Frésard représente également la Commune dans le Comité de Pilotage pour la Fusion du Grand Fribourg. Intégrer le Conseil d'Agglomération serait ainsi complémentaire au rôle qu'elle joue dans ce CoPil et ajouterait un lien important pour l'avenir de notre commune entre ces 2 entités. De plus, la transmission des informations y relative vers le Conseil communal serait ainsi assurée.

Mme Muriel Frésard est la maman de 4 enfants âgés de 13 à 20 ans. Elle a suivi une formation en tant que psychologue du travail et coach.

Mme Frésard est la candidate idéale pour devenir membre du Conseil d'Agglomération et au nom du Conseil communal je propose au Conseil général d'accepter cette candidature ».

Le Président donne la parole à M. **Jean-Paul Meyer** du Mouvement Arc-en-Ciel :

« Le remplacement de notre représentante, Mme Gury Racine, au Conseil d'Agglomération par Mme Muriel Frésard appelle le Mouvement Arc-en-ciel à faire une remarque d'ordre général.

Notre remarque ne s'adresse pas à la personne de Mme Frésard, mais est d'ordre général et concerne la représentation des groupes au sein des commissions et délégations communales. La loi sur les communes et notre règlement du Conseil général prévoient que les différents groupes soient représentés de manière équitable. C'est une des bases du bon fonctionnement de notre démocratie.

Avec l'élection de Mme Frésard, notre Mouvement n'aura ainsi plus de représentant au Conseil d'Agglomération et c'est l'objet de notre intervention. Surtout qu'il n'était pas nécessaire d'attendre le remplacement de Mme Gury Racine au Conseil communal. En effet les statuts de l'Agglomération prévoient que le Conseil communal doit être représenté par au moins 2 délégués du Conseil communal. Après la démission de Mme Gury Racine il reste encore 3 délégués du Conseil communal et il y avait donc la possibilité de choisir une personne hors du Conseil communal, aussi parmi la population de Belfaux ».

M. Meyer précise que Le Mouvement Arc-en-Ciel n'a pas de candidat à proposer.

Il n'y a pas d'autre candidat-e.

M. le Président soumet au vote du Conseil général l'élection de Mme Muriel Frésard.

Mme Muriel Frésard est élue par 23 oui et 5 abstentions.

9. Rapport de gestion 2019

M. le Président informe que celui-ci est parvenu aux membres du Conseil général en même temps que la convocation à la séance de ce soir. Ce document est accessible sur le site Internet de la commune et quelques exemplaires sont à disposition pour les personnes assistant à cette séance.

M. le Président ouvre la discussion au sujet du rapport de gestion 2019.

M. **Didier Pauchard** prend la parole au nom du Mouvement Arc-en-Ciel :

« Cabinet médical de la Gare de Belfaux SA

Le mouvement Arc-en-Ciel prend acte que le groupe de travail œuvrant à rendre possible la création d'un cabinet médical à Belfaux a été dissout et souhaite à présent savoir où en sont les différentes tractations devant mener à la création et à l'ouverture de ce cabinet.

En effet, comme il est mentionné dans le présent rapport de gestion, la société anonyme « Cabinet Médical de la Gare de Belfaux SA » se porte garante des loyers envers les TPF. Notre mouvement demande au Conseil communal de communiquer au sujet des prochaines étapes que le Conseil d'Administration s'est fixé et de faire savoir au Conseil général si, aux vues de l'état actuel du projet, des mesures devant couvrir le risque financier que porte la commune ont été définies.

De plus, aucune communication n'a été faite au sujet du remplacement de Mme Jacqueline Gury Racine, membre démissionnaire du Conseil d'Administration de la société. Notre Mouvement demande donc au Conseil communal s'il prévoit un remplacement ou s'il décide de laisser le Conseil d'Administration continuer son mandat dans la configuration actuelle ».

Mme la Syndique lui répond que des informations seront données lors de la prochaine séance du Conseil général.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion générale.

10. Pose d'un éclairage public sur la route de la Sonnaz, décompte final (message no 82)

Le Président donne la parole à M. **Gabriel Litzistorf** qui informe que la diminution de la luminosité nocturne ne se fait pas correctement et que des réparations ont été entreprises ces derniers jours.

Il n'y a pas de questions concernant le décompte final.

Le Président donne la parole à M. **Dominique Stohr**, porte-parole de la commission financière, pour son rapport :

« La commission financière constate avec satisfaction que le décompte final de la pose d'un éclairage public sur la route de La Sonnaz présente un solde positif de CHF 2'144.50 sur un crédit total de CHF 36'000.00 voté lors de la séance du Conseil général du 4 décembre 2018.

La commission financière propose au Conseil général d'accepter ce décompte final.

Pour la commission financière, Roger Descloux, Président et Anne de Steiger, secrétaire ».

Le Président ouvre la discussion générale concernant cet objet.

M. **Dominique Stohr** prend la parole au nom du Mouvement Arc-en-Ciel :

« Le Mouvement Arc-en-Ciel Belfaux constate avec satisfaction que le décompte final de la pose d'un éclairage public sur la route de la Sonnaz présente un solde positif.

Le Mouvement Arc-en-Ciel Belfaux s'étonne toutefois qu'un décompte final soit soumis à l'approbation du Conseil général, alors même que l'installation présente toujours un défaut notoire : encore la nuit dernière, il a été constaté que l'éclairage fonctionne constamment,

alors qu'il était prévu qu'il s'éteigne lorsqu'il n'y a pas de passage. Il est évident que les capteurs installés sur chaque lampadaire ne remplissent pas leur fonction.

Le Mouvement Arc-en-Ciel Belfaux s'étonne que cette non-conformité n'ait pas donné lieu à une réserve avant le paiement du montant total de la facture de l'entreprise en charge des travaux. Cette non-conformité aurait dû être constatée lors de la réception des travaux. L'a-t-elle été ? Sinon, comment cela est-il possible ? Ou bien n'y a-t-il pas eu de réception des travaux ?

Le Mouvement Arc-en-Ciel Belfaux voudrait encore rappeler qu'au cours des derniers mois, il a, à plusieurs reprises, rappelé le dysfonctionnement à l'administration communale (par le biais de ma personne). Force est de constater que jusqu'à ce jour rien n'a été corrigé.

Le Mouvement Arc-en-Ciel Belfaux souhaite d'une part, une mise en conformité de l'éclairage public sur la route de la Sonnaz dans les plus brefs délais, et d'autre part, qu'à l'avenir, les décomptes finaux d'investissement ne soient soumis à l'approbation du Conseil général qu'une fois tous les problèmes techniques réglés ».

M. **Gabriel Litzistorf** prend note de ces remarques et interviendra auprès de l'installateur, soit le Groupe E

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote le décompte final concernant la pose d'un éclairage public sur la route de la Sonnaz.

Le décompte final est accepté par 25 oui et 3 abstentions.

11. Modification des statuts de l'Association intercommunale pour l'Épuration des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz (AESC) (message 83)

Le Président donne la parole à M. **Gabriel Litzistorf** qui donne l'information suivante :

A l'article 21, il est fait référence à l'article 9 au lieu de l'article 8.

Le Président soumet au vote du Conseil général la manière de traiter ces statuts dans leur globalité.

Le Conseil général décide de traiter la modification des statuts dans leur globalité par 22 oui et 6 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale

M. **Jean-Paul Bossy** prend la parole au nom du groupe PDC-Belfaux Futuro :

« Le groupe PDC-Belfaux Futuro a pris connaissance de la modification des statuts de l'AESC et émet quelques remarques par rapport aux articles suivants :

Art. 14 Convocation

Le Comité de direction est convoqué au moins 14 jours à l'avance, cas d'urgence réservé.

Question : qui convoque le Comité de direction ? Et sous quelle condition ?

M. **Gabriel Litzistorf** lui répond que le Comité de direction est convoqué par sa secrétaire, mandatée par un groupe restreint du Comité.

« *Art. 21 Décision de construire*

Sous le chiffre 2, il est mentionné : Il faut en plus de la majorité prévue à l'art. 8, que...

Or, il ne s'agit pas de la référence à cet article 8 qui traite de la désignation des délégués, mais bien de l'article 9 Délibération qui précise comment sont prises les décisions ».

M. **Gabriel Litzistorf** a déjà donné cette information (voir ci-dessus)

« *Art. 29 Répartition des charges – dépenses d'investissement*

Au chiffre 2, on parle de charges financières découlant des investissements.

On retrouve ce même terme Charges financières (intérêts et amortissements) à l'article 30, chiffre 1, répartition des charges – charges de résultats.

Notons que ces deux types de charges financières sont répartis entre les communes sur la base de critères différents.

Pour une meilleure compréhension et pour éviter toute confusion entre ces deux sortes de charges financières, il y aurait lieu de remplacer à l'article 29, chiffre 2 les charges financières par une autre appellation plus explicite, plus en relation avec la nature de ces charges, ou alors tout simplement préciser entre parenthèses de quelles charges il s'agit comme cela est indiqué d'ailleurs à l'article 30, chiffre 1 charges financières (intérêts et amortissements).

Art. 30 Répartition des charges – charges de résultat

Il y aurait lieu de compléter soit le chiffre 1 ou le chiffre 2 en précisant que ces charges sont réparties entre les communes membres conformément à l'article 27 des présents statuts. Ainsi, on retrouve aux articles 29 et 30, le même niveau d'information quant à la répartition de ces charges financières ».

M. **Gabriel Litzistorf** prend note de ces remarques et se charge de les transmettre au Comité de direction. Il relève cependant que pour l'article 29, le comité s'est basé sur les statuts types. Avec l'entrée en vigueur du nouveau système comptable MCH2 le terme de charges financières sera utilisé.

Etant donné que ces remarques doivent être étudiées par le Comité de direction de l'AESC et après discussion, le Conseil général décide de reporter ce point à sa prochaine séance par 26 oui, 1 non et 1 abstention.

M. le Président donne la parole à Mme **Josiane Berset**, membre du groupe PS-PCS Ouverture :

Il y a 3 ans, lors de la séance du CG du 16 mai 2017, j'ai posé plusieurs questions au sujet de la station d'épuration de Pensier, qu'on nous disait déjà être en bout de course :

J'avais demandé :

- *Pour quand sont prévus les investissements d'une nouvelle station d'épuration?*
- *Quels type de station d'épuration sera prévue ?*
- *Pour traiter les micropolluants ?*
- *Est-ce que les coûts d'exploitation actuels pourront être maintenus ?*
- *Quels seront les coûts, avec ou sans Micarna ?*

J'avais demandé au Conseil communal d'informer le Conseil général au sujet de l'évolution de ce dossier. A ce jour, nous n'avons jamais reçu aucune information, et je le déplore vivement.

Au moment de voter le point des statuts de l'AESC, je tiens à faire remarquer au Conseil communal que la présentation des principales adaptations et modifications est très succincte, et ne permet pas d'avoir une vue d'ensemble du dossier.

Vous écrivez en introduction du message au Conseil général « les statuts de l'AESC n'ont plus fait l'objet de mise à jour depuis le 21 décembre 2007 » Puis vous mentionnez en premier point, « la mise en application du règlement d'application sur la loi sur les eaux LCEaux du 1.01.2013 »

Première question : *Est-ce que l'AESC a mis en œuvre ce règlement de 2013 ? Si oui, de quelle manière puisque les statuts n'ont pas été modifiés ?*

Vous mentionnez encore dans votre message « gestion des eaux : selon le principe de causalité et de rentabilité du projet »

Deuxième question : *est-ce que le Conseil général pourrait avoir des chiffres des incidences pour Belfaux sur un projet futur ? Le groupe PS-PCS Ouverture demande, lors d'un prochain Conseil général, une présentation globale des coûts et des montants engagés pour l'Épuration des eaux, ainsi que l'AESC, pour les habitants de Belfaux. En consultant les comptes de la commune, on trouve des chiffres qui ne correspondent pas.*

Vous parlez d'un mode de financement des ouvrages et d'un mode de calcul pour deux schémas : on ne trouve aucune explication concrète, ni chiffre pour notre commune, aucune donnée sur le mode de financement : le Conseil général devrait connaître sur quelle base le mode de calcul est effectué, pour les deux schémas dont vous parlez.

Dans le rapport de gestion 2019 il est mentionné que :

Les installations doivent subir une cure de jouvence et être en mesure de traiter les micropolluants, les travaux devraient s'échelonner sur 5 ans. La clé de répartition des investissements sera financée au prorata des habitants et des équivalents habitants souscrits.

C'est la règle oui, mais vous écrivez qu'aucun chiffre précis ne peut être donné et que la mise à l'enquête doit être faite en 2020 pour toucher les subventions de la Confédération.

La moitié de l'année est passée et toujours aucun chiffre, aucune ébauche de projet : c'est inquiétant et je pose la question de savoir quelles seront les incidences pour Belfaux ? Quels coûts supplémentaires devons-nous assumer ?

Est-ce que le représentant de Belfaux au comité directeur suit le dossier de près et s'assure que l'augmentation des coûts pour Belfaux restera supportable ?

Est-ce que les délégués des communes membres de l'AESC connaissent les problèmes causés par Micarna ? Savent-ils que la fabrique de viande envoie plusieurs fois par jour une grande quantité de chlore dans les eaux usées, ce qui a pour effet de détruire massivement les bactéries utiles, et par conséquent de perturber le fonctionnement de la station.

Je demande que ce dossier soit activé de manière urgente par la commune, et que le Conseil général reçoive, lors de la séance de septembre, une présentation globale du dossier, avec le détail des coûts à charge de notre commune. »

12. Le Réseau Santé Sarine face aux défis du vieillissement de la population, présentation de M. Jacques Pollet, Directeur

M. le Président salue M. le Directeur **Jacques Pollet** et lui donne la parole pour sa présentation. Celle-ci est annexée au présent procès-verbal.

A la suite de cette présentation, quelques questions d'ordre technique sont posées auxquelles répond M. Pollet.

M. Jacques Pollet est chaleureusement remercié et quitte la salle.

13. Propositions

Le Conseil communal n'a pas de réponse à donner aux propositions récemment transmises.

Nouvelle proposition

Le Président sollicite le Conseil général pour d'éventuelles nouvelles propositions et donne la parole à Mme **Marianne Aebischer** qui intervient au nom du groupe PDC-Belfaux Futuro :

« Au nom du groupe BDC-Belfaux Futuro, je vous présente la proposition suivante qui concerne les séances de préparation du conseil général et plus particulièrement les lieux de ces réunions.

Actuellement chaque groupe cherche à chaque séance de préparation un local de réunion. Si un lieu commun pouvait être trouvé à Belfaux, avec un soir attribué à chaque groupe, peut-être et je dis bien peut-être, que les citoyens et citoyennes seraient plus intéressés à y participer.

C'est pourquoi je propose à la Commune de mettre à disposition des groupes la salle communale; les partis s'entendront pour l'attribution des jours de réunion ».

Le Président remercie Mme Marianne Aebischer et ouvre la discussion au sujet de cette proposition.

M. le Président soumet cette proposition au vote du Conseil général.

La proposition est acceptée à l'unanimité par 28 voix.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion.

14. Questions

M. le Président rappelle aux membres du Conseil général qu'ils ont la possibilité de poser une seule question par intervention.

En effet, les questions 16 et 17 concernaient plusieurs questions qui étaient regroupées dans une question générale. C'est la raison pour laquelle, le Conseil général, lors de sa séance du 17 décembre 2019 a décidé de prendre connaissance des réponses qui ont été déposées sur les bureaux des conseillers généraux et transmises par email aux conseillers qui étaient excusés à cette séance (Mme Christiane Bapst, M. Christophe Thode, M. Aurèle Schaller). Ces réponses sont transcrites dans le présent procès-verbal, mais elles ne sont pas lues.

Question no 16 : Qu'est-ce que le Conseil communal peut faire pour améliorer notre qualité de vie en ce qui concerne la pollution (air, terre, eau, sonore) ?

Cette question a été déposée le 30 octobre 2018 par Mme Christiane Bapst du Groupe PS-PCS Ouverture et regroupait environ 10 questions.

A toutes les questions de Mme Bapst, le Conseil communal répond :

Mettre des panneaux « arrêter le moteur » près des passages à niveau, dans les lieux publics communaux

Le Conseil étudiera la possibilité technique d'implanter des panneaux aux abords des passages à niveau même si les routes sont cantonales et que la législation en termes de signalisation sur ce type de route requiert une autorisation du Canton.

Il y a lieu de signaler que les voitures récentes disposent déjà d'un arrêt automatique du moteur en cas d'arrêt prolongé. Avec le renouvellement du parc automobile, la plupart des voitures disposeront, dans un laps de temps relativement court, de cette option et les panneaux deviendront inutiles.

Faire paraître dans le bulletin communal un texte sensibilisant les chauffeurs de véhicules d'éviter de mettre des gaz inutilement de jour et surtout la nuit

Le Conseil communal introduira dans un prochain « Flash-Info » un texte dans ce sens.

Faire paraître dans le bulletin communal un texte sensibilisant les utilisateurs de désherbant à diminuer leur consommation, voire d'arrêter l'emploi de ce poison

L'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim) interdit d'employer des herbicides dans les endroits suivants :

- dans les régions classées réserves naturelles, les roselières et les marais;
- dans les haies et les bosquets, ainsi que sur une bande de 3m de large le long de ceux-ci;
- en forêt et sur une bande de 3m de large le long de la zone boisée;
- dans les eaux superficielles et sur une bande de 3m de large le long de celles-ci;
- dans la zone S1 de protection des eaux souterraines
- sur les toits, les terrasses et les emplacements servant à l'entreposage
- sur les routes, les chemins et à leurs abords

La commune de Belfaux a totalement proscrit l'utilisation d'herbicide sur le territoire communal.

Légalement parlant, les communes ne peuvent pas proscrire l'emploi d'herbicide sur les terrains privés puisqu'aucun texte de loi ne le prévoit. Il est donc difficile pour la commune de demander aux utilisateurs d'arrêter l'emploi d'herbicide.

Par contre, elle fera paraître dans un prochain « Flash-info » une information sur l'emploi des produits chimiques et leurs conséquences afin de sensibiliser les citoyens à diminuer leur consommation d'herbicide.

Prévoir des espaces cyclables pour la mobilité douce

Chaque fois que la commune de Belfaux a des projets sur une de ses routes, elle intègre systématiquement la problématique des vélos. Dans la mesure du possible, la mobilité douce est associée aux réflexions dès le démarrage de l'étude.

Comme exemple concret, on pourra noter la route du Centre et la route de la Rosière qui disposent d'espaces cyclables séparés.

De plus, dans les projets futurs, comme la route de La Rosière, la route de Lossy ou encore la route de Corminboeuf, des aménagements pour les cyclistes sont d'ores et déjà prévus.

Poser du goudron (un revêtement) blanc sur les routes

Nous supposons que le sujet de la question est la pose d'un revêtement phono absorbant. L'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) oblige les institutions (Confédération, Cantons, Communes) à prendre des mesures pour lutter contre le bruit routier. Pour la commune de Belfaux, les routes concernées par l'OPB sont :

- La route de Fribourg (partiellement)
- La route du Centre
- La route de La Rosière (partiellement)
- La route de Corminboeuf
- La route de Lossy

Une pose de revêtement phono absorbant a déjà eu lieu à la route de Fribourg et la route du Centre. L'Etat de Fribourg posera un revêtement phono absorbant à la route de Corminboeuf en 2020. La route de La Rosière et la route de Lossy font actuellement l'objet d'un projet qui inclue d'ores et déjà un revêtement phono absorbant.

Pour les autres routes de la commune, il n'est pas prévu de pose de revêtement particulier.

Il est à signaler que le revêtement phono absorbant supporte mal les efforts transversaux. Pour preuve, les giratoires sont exemptés de revêtement phono absorbant. Lorsque des routes ont, dans leur configuration, des sorties de places de parc, des secteurs de manœuvres, de fortes pentes ou encore des virages serrés, l'utilisation de revêtement phono absorbant n'est pas indiqué. La durée de vie de ce genre de revêtement sur des routes à fortes sollicitations transversales en est très diminuée.

Planter un arbre chaque fois qu'un est abattu

La législation nous oblige déjà à instaurer ce genre de principe. Chaque fois qu'un arbre protégé est abattu, le propriétaire est dans l'obligation de le remplacer par une espèce indigène du même genre.

Pour preuve, à la route des Noisetiers, un tilleul a dû être abattu pour cause de grandeur et de vieillesse. Le propriétaire a dû prévoir de replanter un arbre indigène du même type sur sa parcelle.

Mettre du gazon ou des végétaux sur les toits plats

Les maîtres d'ouvrage qui déposent un permis de construire pour une transformation ou pour une construction d'une habitation ont l'obligation de prévoir une rétention pour les eaux claires, c'est-à-dire un système permettant de lisser les débits en cas de crues ou de fortes pluies.

La pose de gazon ou de végétaux sur les toits plats peut faire office de rétention, complètement ou partiellement. C'est un système de rétention parmi d'autres qui a ses avantages et ses inconvénients.

Par contre, les communes ne peuvent pas imposer aux maîtres d'ouvrage un système de rétention précis. Elles peuvent, par contre, conseiller un système de rétention écologique, mais le propriétaire doit rester libre de son choix.

Il en est de même pour l'obligation de poser du gazon ou des végétaux sur les toits plats pour des raisons écologiques ou esthétiques. La commune ne dispose pas de moyens légaux pour imposer un style de toiture aux maîtres d'ouvrage. Seules les prescriptions prévues dans le Règlement communal d'urbanisme doivent être ordonnées.

Penser aux dallages à trous qui permettent la pousse d'herbe sur les places de parc

Nous sommes dans le même cas que la question précédente. La construction de places de parc requiert un système de rétention afin de limiter les débits en cas de crues.

La pose de pavés grille-gazon est une solution parmi d'autres pour la rétention qui a ses avantages et ses inconvénients.

Comme dans la question précédente, les communes ne peuvent pas imposer aux maîtres d'ouvrage un système de rétention ou un type de revêtement précis.

Prévoir des prairies fleuries le long des sentiers publics ou du moins sur les terrains appartenant à la commune

La commune de Belfaux a déjà planté de la prairie fleurie à la route de Champ Bonjard, au cimetière, autour de l'église ainsi qu'En Verdaux, Elle estime que passablement d'efforts sont déjà faits à ce sujet, mais ne manquera pas de saisir d'autres opportunités pour planter de la prairie fleurie si elles se présentent, notamment autour de l'école.

Concernant les abords de La Sonnaz et son bassin de rétention, un projet de plantation d'arbres ainsi qu'une revitalisation des bords du ruisseau sont en cours afin de dynamiser ce secteur.

Diminuer la pollution lumineuse

A chaque opportunité, la commune de Belfaux remplace ses luminaires existants par des luminaires LED dans le cadre de sa politique énergétique. De plus, lors de ces remplacements, elle en profite pour faire des abaissements de luminosité nocturnes chaque fois que la technique le permet.

Dans ce cadre, nous pouvons citer la route de Fribourg, la route du Centre, la route de La Rosière la route Sur-le-Ru, la route de l'Eglise, le quartier de la Baretta, le quartier d'En Verdaux, le quartier des Essertines, la route de La Sonnaz et la route d'Autafond qui sont déjà équipés d'installation LED avec des abaissements nocturnes.

De plus, les projets de la route de Lossy et de la route de Corminboeuf prévoient également des luminaires LED avec des abaissements.

La commune de Belfaux estime ne pas être en retard sur la problématique de l'éclairage public et profite de chaque occasion pour diminuer la pollution lumineuse ainsi que l'efficacité énergétique.

Eviter au maximum l'utilisation de sel en hiver

La commune de Belfaux estime utiliser le sel hivernal avec parcimonie tout en garantissant la sécurité et le confort de ses concitoyens.

Le système Stop Gliss Bio, évoqué dans la question, est un système de traitement hivernal écologique élaboré par la ville de La Chaux-de-Fond. Il consiste à imbiber des copeaux de bois de saumure de sel et de l'utiliser en remplacement du sel ou des gravillons minéraux.

Ce système a effectivement l'avantage d'être compostable après emploi et ramassage par broyage. Il est surtout employé en remplacement des gravillons minéraux et a beaucoup d'avantages dans cette configuration.

Par contre, pour la commune de Belfaux, ce système souffre de quelques désavantages. Tout d'abord, la Commune n'emploie pas de gravillons minéraux et n'effectue pas de ramassage des résidus après épandage.

Ce système hivernal a été principalement élaboré pour les cheminements piétonniers et les accès aux véhicules légers. Or Belfaux n'a que peu de cheminements piétonniers à déblayer et les quantités de sel sont négligeables pour ce genre d'objet.

Enfin, pour employer ce genre de traitement, il y aurait lieu d'acquérir un silo séparé du silo à sel existant et une machine à épandage spécifique à ce système afin d'éviter des transbordements et des nettoyages superflus.

Pour ces quelques raisons et après analyse, la commune de Belfaux a décidé de ne pas s'équiper en ce genre de système de traitement hivernal.

Etudier la possibilité de mettre certaines routes en zones 30 km/h

Voir la réponse à la question no 17.

M. le Président demande à Mme Christiane Bapst si elle est satisfaite de toutes ces réponses. Elle lui répond dans l'affirmative.

Question no 17 : Mise en zone 30 des routes qui traversent Belfaux (Route du Centre, route de la Rosière, route de Corminboeuf, route de Lossy, route d'Autafond)

Cette question a été déposée le 30 octobre 2018 par Mme Andréa Felder du Groupe PS-PCS Ouverture.

A toutes les questions de Mme Felder, le Conseil communal répond :

L'Ordonnance sur la signalisation routière (OSR), dans son article 22a, fixe les règles sur l'implantation d'une zone 30 :

Art. 22a Zone 30

Le signal «Zone 30» (2.59.1) désigne des routes, situées dans des quartiers ou des lotissements, sur lesquelles les conducteurs sont tenus de circuler d'une manière particulièrement prudente et prévenante. La vitesse maximale est fixée à 30 km/h.

Le Plan d'aménagement local (PAL) de la commune de Belfaux, actuellement en cours d'approbation, catégorise les routes dans son Plan directeur communal (PDComm) en quatre niveaux :

- Route principale
- Route de liaison
- Route collectrice
- Route de desserte ou d'accès

Seules les routes collectrices et les routes de dessertes entrent dans la catégorie des routes de quartiers ou de lotissement qui pourraient être mises en zone 30.

Malheureusement, les routes citées dans la question se trouvent dans les catégories route principale (Route du Centre, route de la Rosière, route de Corminboeuf) et route de liaison (route de Lossy et route d'Autafond) et ne remplissent donc pas les critères fixés par l'OSR.

Les zones 30 doivent pouvoir respecter les priorités de droite aux carrefours. Pour pouvoir introduire la priorité de droite, la route principale doit être déclassée en route secondaire, sinon elle reste prioritaire. La commune de Belfaux n'imagine pas déclasser ses routes principales afin d'instaurer des priorités de droite au droit de chaque carrefour.

De plus, l'art. 4, al. 2 de l'ordonnance sur les zones 30 et les zones de rencontre requièrent la suppression des passages piétons sur les secteurs en zone 30. Ceux-ci peuvent toutefois être maintenus pour répondre à des besoins de priorité particuliers des piétons, comme aux abords des écoles par exemple. La commune de Belfaux n'envisage pas de supprimer les passages pour piétons sur les routes précitées.

Pour ces quelques raisons, la commune n'a, pour le moment, pas de projet pour instaurer des zones 30 sur ses routes principales et ses routes de liaison.

L'Etat de Fribourg fait actuellement des tests de limitations à 30km/h sur les routes principales cantonales. A Neyruz par exemple, la vitesse est limitée à 30km/h de 22h à 6h. La commune de Belfaux suit ces essais avec intérêt et décidera, après publication des résultats du test, si une opportunité s'offre pour la commune de Belfaux.

Par contre, dans le dossier du PAL, une annexe du rapport s'intitule «Concept global de modération de trafic ».



Extrait du PAL : Concept global de modulation de trafic

Cette annexe répertorie les secteurs qui sont déjà en zone 30 (secteur Ecole) et les tronçons à modulation potentielle. Ces tronçons peuvent se résumer en trois secteurs :

- Le Châno – Le Pontet – Le Bugnon
- L'Eglise – La Baretta – La Gotta
- Pra-Novy – Les Vuarines – En Là (futur)

Le Conseil communal étudiera les possibilités de mettre en zone 30 ces secteurs en fonction des opportunités de travaux et des disponibilités financières, même si une bonne partie de ces routes sont privées.

M. le Président demande à Mme **Andréa Felder** si elle est satisfaite de toutes ces réponses. Elle prend la parole :

« Par la présente, je souhaite répondre, comme prévu lors de la séance du Conseil Général du 17 décembre 2019, à la réponse donnée par le Conseil communal à la question 17 concernant la mise en zone 30 des routes qui traversent Belfaux.

J'ai bien pris note de la réponse. Cependant, il semblerait qu'une partie de la réponse soit inexacte. Dans la réponse, il est écrit que pour pouvoir introduire la priorité de droite, la route principale doit être déclassée en route secondaire, sinon elle reste prioritaire. Selon un collaborateur du service des ponts et chaussées, il n'existe aucun règlement qui stipule cela. Je vous prie donc de vérifier ce point, car il remet en question la réponse du conseil communal.

M. le Président donne la parole au Conseil communal pour de nouvelles réponses aux questions en suspens.

Question no 25 : Fuite d'au moins 45'000 litres de diesel depuis le nouveau centre des TPF de Givisiez

Cette question a été déposée le 17 décembre 2019 par Mme Andréa Felder du Groupe PS-PCS Ouverture.

Dans sa question, Mme Felder demandait, au Conseil communal, des informations concernant une fuite d'au moins 45'000 litres de diesel depuis le nouveau centre des TPF de Givisiez.

En l'absence de Mme Linda Giunta Corbino, Mme **Rose-Marie Probst**, déléguée de l'EETI lui répond :

« En préambule, nous tenons à rappeler que cette pollution due à la fuite d'hydrocarbure est un dossier géré par les TPF, épaulés par les Services de l'Etat (Service de l'Environnement, Service de la protection des eaux, Service des lacs et cours d'eaux,...) ainsi que par l'Entreprise d'endiguement du Tiguellet (EETI) dont la commune de Belfaux est membre ».

La commune suit-elle la remise en état du canton ainsi que l'évolution de la qualité des biotopes touchés ?

« Il est de la responsabilité de l'EETI de s'occuper de l'entretien du ruisseau du Tiguellet et par conséquent du suivi de la pollution du bassin de Givisiez. Il faut rappeler également que la commune de Belfaux est représentée dans la Commission exécutive de l'EETI par sa Syndique, Madame Rose-Marie Probst et par sa Conseillère communale, Madame Linda Giunta Corbino. Son responsable technique, M. Jean-Claude Spicher, est intégré au groupe de travail mis en place pour gérer cette pollution ».

Comment la commune se protège-t-elle des futurs éventuels impacts de cette pollution sur son territoire ? (par exemple lors de débordements en cas de fortes crues, il est à craindre que des terres agricoles soient contaminées).

« Lors de cette regrettable pollution, la vanne de sortie du bassin de rétention de Givisiez a été très vite fermée par les pompiers du Centre de renfort de Fribourg. Ainsi, la pollution en aval a été réduite au maximum. Des barrages flottants ont été aussi rapidement mis en place sur la Sonnaz, ainsi qu'à la hauteur de la maison Berset à Belfaux, avant l'embouchure de la Sonnaz.

Par ailleurs, les berges du Tiguellet ont été lavées à la pression par le Centre de Renfort (CR) accompagné des Sapeurs-pompiers de Belfaux, Corminboeuf, Fribourg, Hauterive et Villars-sur-Glâne, lors de la journée de nettoyage du 23 novembre 2019.

En outre, la commune de Belfaux est protégée des fortes crues (crue centennale) par le bassin de Givisiez d'une part (26'000 m3 de retenue) et par le bassin de rétention de Corminboeuf d'autre part (32'000 m3 de retenue). Ainsi un maximum de 12 m3/seconde s'écoulerait dans la traversée de Belfaux en cas de crue centennale et les berges sont prévues pour retenir ce volume d'eau, tant au niveau du Tiguellet que de La Sonnaz ».

Le canton nous a-t-il donné des garanties relatives à la remise en état ou à d'éventuels impacts sur nos terres ?

« L'EETI fait tout ce qu'elle peut pour éviter des dégâts collatéraux de cette pollution et pour sauver le bassin de rétention de Givisiez.

C'est dans ce sens qu'elle vient d'envoyer un courrier à l'OCC (Organisation cantonale en cas de catastrophe) pour être entendu à ce sujet, notamment sur la restauration à l'identique du bassin de rétention de Givisiez. Dans le même ordre d'idée, une telle demande sera faite pour les berges du Tiguellet et de La Sonnaz à la fin des travaux urgents ».

La commune envisage-t-elle de prendre elle-même des mesures pour surveiller l'état de la rivière ?

« Cette préoccupation incombe d'abord à l'EETI, avec la collaboration des membres de la Commission exécutive, voire des Employés techniques des communes respectives en ce qui concerne le Tiguellet.

Pour le lit de La Sonnaz, les Services de l'Etat suivent l'évolution en étroite collaboration avec les communes concernées ».

Que pense-t-elle entreprendre si les mesures prises par le canton ne devaient pas suffire à requalifier nos précieux biotopes »?

« La commune et l'EETI travaillent en étroite et franche collaboration avec le SEn (Service de l'environnement et la SLCE (Section des lacs et cours d'eau), si nécessaire avec le Service de la nature et paysage. Ensemble, nous sommes et resterons toujours très attentifs à la préservation de nos cours d'eau et de leur environnement ».

Mme Andréa Felder est satisfaite de la réponse.

Question no 27 : Procédure pour le traitement des questions et des propositions

Cette question a été déposée le 17 décembre 2019 par Mme Véronique Rebetez du Groupe PS-PCS Ouverture.

Dans sa question, Mme Rebetez demandait au Conseil communal d'étudier une nouvelle procédure pour le traitement des questions et des propositions adressées par le Conseil général au Conseil communal.

Mme **Rose-Marie Probst** lui répond :

« Pour les prochaines séances, le Conseil communal a décidé de répondre par écrit aux questions et aux propositions en joignant le document avec la convocation à la séance du Conseil général. Cette procédure sera mise en œuvre dès la prochaine séance ».

Mme Véronique Rebetez est satisfaite de la réponse.

Nouvelles questions

M. le Président donne la parole à Mme **Andréa Felder** du groupe PS-PCS Ouverture :

Est-ce qu'une réduction de vitesse permettrait d'améliorer la situation en matière de bruit et de sécurité routière

« Suite à la réponse du Conseil communal à la question no 17, je souhaite reformuler une nouvelle question dans laquelle je m'appuie sur l'analyse de ladite question relative à la situation des différents axes routiers qui traversent Belfaux. Je reformule cependant le dernier paragraphe :

En résumé, la situation en matière de bruit et de sécurité routière est insatisfaisante sur les axes susmentionnés. Une réduction de la vitesse permettrait-elle d'améliorer la situation ? Je demande au conseil communal d'étudier la possibilité de mettre ces routes en zone 30, respectivement en limitation à 30, en fonction de ce qui est le plus judicieux pour chacun de ces axes.

Il est à noter que la zone 30 demande des investissements financiers plus importants (mise en place de chicanes, mise en place des priorités de droite), mais contribue fortement à changer le caractère d'une route qui devient plus conviviale. La limitation à 30 est moins coûteuse et beaucoup plus simple à mettre en place, les priorités restant inchangées, les passages piétons et trottoirs également. Il s'agit surtout de changer les panneaux de vitesse.

A prendre en considération : il serait souhaitable qu'une réduction de vitesse incite de surcroît un certain nombre d'automobilistes en amont à utiliser les parcs & ride (par exemple à Grolley) et à prendre les transports publics. La mesure en deviendrait doublement plus efficace en matière de bruit et de sécurité routière ».

Le Président donne la parole à Mme **Véronique Rebetez**, représentante du groupe PS-PCS Ouverture :

Belfaux et la crise du Covid-19, quel bilan détaillé notre commune tire-t-elle de la crise sanitaire ?

« Le 13 mars, dans sa conférence de presse, le Conseil fédéral a annoncé la fermeture des écoles, des magasins, d'une partie des guichets, et autres services et nous avons dû toutes et tous apprendre à vivre différemment, à travailler différemment, à enseigner différemment, et surtout, à nous préoccuper des plus faibles et des plus âgés.

Communes et cantons ont dû réinventer leur service à la population.

Nous avons rapidement découvert qu'à la crise sanitaire succéderait la crise économique. Bons nombres de travailleurs et de travailleuses se sont vus amputés de 20% de leur salaire, représentant cumulé parfois jusqu'à 40% de leur budget pour le ménage. Des travailleurs et travailleuses précaires se sont aussi trouvés sans emploi, parfois sans aucun droit au chômage.

Jusqu'au début 2020, entre 10% et 12% de la population vivait, en dessous du seuil de la pauvreté en Suisse, mais aujourd'hui, 7 juillet 2020, combien de personnes ne parviennent plus à joindre les deux bouts ? La crise a montré la pauvreté au grand jour, alors qu'on essayait de l'oublier ou simplement de penser qu'elle n'existait pas chez nous. Quelle est l'augmentation du chômage à Belfaux engendré par la crise ? Combien d'indemnités RHT ont-

elles été versées aux entreprises belfagiennes, combien d'allocations pour perte de gain ? Et plus généralement, comment notre commune a-t-elle vécu cette crise sanitaire sans précédent ? Comment notre administration communale s'est organisée pour, à la fois poursuivre son engagement pour la population et protéger ses propres employé-e-s ?

Est-ce que nous connaissons aujourd'hui le nombre de personnes qui se sont trouvées dans le besoin pour Belfaux ? Comment le service social a-t-il pu répondre aux besoins des plus démunis, a-t-on un retour des institutions sociales de la région sur l'aide apportée à nos concitoyens-nes ?

Bref, aujourd'hui, je souhaite simplement demander quel bilan détaillé notre commune tire-t-elle de la crise sanitaire ? Quelles répercussions sociales, économiques et humaines attendons-nous pour ces prochains mois et comment notre commune à son niveau, entend-elle y faire face ?

M. le Président donne la parole à M. **Jean-Paul Meyer**, représentant du Mouvement Arc-en-Ciel :

Installation photovoltaïque, est-ce que la commune bénéficie de la RPC ?

« Dans le message du 25 septembre 2012, le Conseil communal demandait l'octroi d'un crédit pour l'installation photovoltaïque sur les toitures de la halle de sports et du bâtiment scolaire de 1972. Il précisait ceci : « pour permettre à la commune de bénéficier le plus rapidement possible d'une rétribution du courant injecté au tarif de l'ordre de Fr. 0,28 le KWH, le Conseil communal demande au Conseil général de voter le crédit de CHF. 373'100.00 nécessaires à cet investissement ainsi que l'emprunt y relatif ».

En page 51 du rapport de gestion 2019, sous le chapitre de l'installation photovoltaïque, il est fait mention pour 2019 d'un gain brut de CHF 19'620.00 pour 115'516 KWH produits, ce qui représente 17 ct/KWH.

Nous savons qu'il y a eu un très grand nombre de demandes de rétribution à prix coûtant (RPC) à la Confédération et une longue liste d'attente.

Ma question : la commune bénéficie-t-elle de la fameuse RPC ? Si oui depuis quand et jusqu'à quand ? Comment fonctionne le système ? »

M. le Président donne la parole à M. **Alain Bise**, représentant du groupe PDC-Belfaux Futuro :

Eau potable dans notre commune, où en est-on des contrôles de consommation ?

« J'ai été interpellé sur la question suivante :

Où en est-on au sujet des contrôles de la consommation d'eau potable de notre commune ?

Je souhaiterais la réponse spécialement sur trois facteurs soit :

- *Qu'en est-il des pertes d'eau au travers de notre réseau de distribution qui, soit dit en passant, vieillit sérieusement.*
- *Qu'en est-il des relevés des compteurs d'eau, certains d'entre eux avaient une défectuosité, et de leur remplacement ?*
- *Est-ce que la facturation annuelle correspond bien aux quantités consommées par les utilisateurs ?*

En effet, suite au petit encart dans le Flash info de mars 2020, sous la rubrique les petites fuites font de grandes dépenses, nous constatons depuis deux ans de grandes pertes d'eau dans notre propre réseau de distribution avant les comptages, d'où ma question. Pour rappel, le rapport de gestion de 2018 mentionnait une perte d'eau d'environ 143'274 m3 pour les années 2017-2018 contre 1949 m3 pour les années 2014 à 2016. Cela correspond à une non-facturation moyenne d'environ 28% pour 2017-2018 contre 2% pour les années précédentes.

L'eau, pour moi, c'est la vie ! »

Le Président donne la parole à Mme **Véronique Rebetez**, représentante du groupe PS-PCS
Ouverture :

Quel est le concept pédagogique suivi par l'AES de Belfaux ?

« L'Accueil Extra-Scolaire, géré par la commune de Belfaux, répond aux besoins de garde des enfants en âge scolaire à satisfaction des parents, en offrant un horaire élargi de possibilité de garde, notamment durant une partie des vacances scolaires. Cette prestation est une vraie plus-value pour notre commune, en particulier pour les parents.

Aujourd'hui, les structures d'accueil de la petite enfance doivent disposer d'un concept pédagogique clair, validé par le SEJ. Or, les structures extrascolaires n'en ont pas besoin.

Ma question est pourtant de savoir s'il ne serait pas pertinent de prévoir un concept pédagogique pour l'AES de Belfaux. Les parents seraient heureux de connaître la ligne pédagogique suivie par l'équipe éducative.

Nos enfants passent beaucoup de temps dans cette structure. Comment se déroulent une demi-journée de garde, voir une journée complète de garde pour les 1h ou 2h ? Quelles activités sont proposées ? Comment les enfants peuvent-ils se dépenser ? Quel rapport est mis en place avec l'extérieur, les promenades, les sorties ? Quelle politique est suivie pour les repas ? Quel style de communication est privilégié entre les animatrices et les enfants ? Comment sont intégrés les différents groupes d'âges ? Quelle évaluation des prestations est faite par les parents ? Quel est le concept pédagogique suivi par l'AES de notre commune ? »

Le Président donne la parole à Mme **Josiane Berset**, représentante du groupe PS-PCS
Ouverture :

Nuisances sonores des véhicules à moteur, le Conseil communal est-il prêt à s'engager pour le mieux-être de ses habitants ?

« S'il est un fléau qui perturbe la population de Belfaux, c'est le bruit de toutes sortes de véhicules à moteur, qui circulent et utilisent les routes communales et de quartier en tournant bruyamment à toute heure du jour et de la nuit. Contrairement aux idées reçues, le bruit est une pollution importante et source de nombreux problèmes de santé, car notre corps ne s'habitue pas au bruit.

Beaucoup d'habitants de notre village sont excédés par ces bruits fréquents de moteur, poussés à fond, et qui dépassent le niveau sonore supportable. Dans chaque quartier, et sur tous les axes de circulation de la commune, les habitants sont perturbés par ces véhicules aux moteurs pétaradants, qui tournent et passent dans le village : cela va des petits vélomoteurs aux plus grosses voitures bruyantes.

La pose d'un très cher tapis phono absorbant sur la route cantonale a permis d'absorber le bruit du trafic régulier qui respecte les 50 km/h. Malgré cette amélioration, le niveau global des décibels a augmenté, nous constatons une dégradation de la situation due aux très fréquents excès de vitesse constatés sur l'ensemble du réseau communal.

La lutte contre le bruit n'est pas résolue par la pose d'un tapis phono absorbant. Elle doit être complétée par d'autres mesures. La plus simple, qui ne coûte rien, avec un effet direct sur le bruit est le respect des limitations en vigueur. Un trafic motorisé qui circule lentement, mais régulièrement avec une conduite à basse vitesse, permet de réduire le bruit de moitié. Les pointes de bruit incommodantes sont éliminées.

Cette amélioration ne peut pas se faire sans nos autorités communales, qui doivent s'engager dans le souci de protéger la santé de la population contre ces graves nuisances, et planifier, avec la police cantonale, un programme de respect de vitesse, avec la pose de radars autonomes, qui n'indiquent pas simplement un sourire ou une grimace.

Le groupe PS pose les questions suivantes au Conseil communal :

- Le Conseil communal est-il prêt à s'engager pour le mieux-être de ses habitants, en ayant la volonté d'agir, avec des mesures concrètes et non coûteuses ?

- *Le Conseil communal est-il prêt à établir un contact régulier avec la police de la circulation, en exigeant des contrôles fréquents de vitesse, au moyen de radars autonomes, posés aux endroits adéquats de la commune ? »*

Le Président donne la parole à Mme **Véronique Rebetez**, représentante du groupe PS-PCS
Ouverture :

Est-ce que la commune dispose d'un concept sportif communal ?

« Grace au Flash-Info, la population belfagienne se souvient trimestriellement de l'existence des clubs de foot et d'athlétisme de notre commune. Mais aujourd'hui, qu'en est-il des autres sports ? Comment notre commune répertorie-t-elle les clubs sportifs et surtout, quelle est l'offre sportive pour nos jeunes et moins jeunes ? Est-ce que notre commune dispose d'un concept pour la promotion du sport ?

En dehors du casse-tête annuel de la répartition de la halle de gymnastique, que fait Belfaux pour promouvoir le sport ? Par exemple, quel partenariat a-t-on avec le club de VTT de Villars-sur-Glâne, avec Sarine-basket, avec les cours de dance des communes environnantes, etc.

Pour les nouveaux habitants et nouvelles habitantes, mais également pour l'ensemble de la population, disposer d'un répertoire papier ou informatique sur l'offre sportive serait un vrai plus.

D'autre part, la promotion de la santé passe inévitablement par la promotion du sport pour toutes et tous. Comment notre commune s'engage-t-elle pour la promotion du sport ? Financer ponctuellement des réparations d'infrastructures, c'est bien et même nécessaire, mais nous avons besoin aujourd'hui, d'un concept global pour le sport. Quel est ce concept ? »

Le Président donne la parole à Mme **Véronique Rebetez**, représentante du groupe PS-PCS
Ouverture :

Quelle intégration de la jeunesse dans la vie communale ?

« Il y a un peu plus de 20 ans, j'avais le plaisir de faire partie de la commission des jeunes de la commune de Belfaux. Plusieurs législatures se sont écoulées, la structure communale a changé, et pourtant, je me demande aujourd'hui, si une telle commission n'aurait pas à nouveau du sens.

Comment, aujourd'hui, est-ce que la commune de Belfaux intègre la jeunesse dans ses réflexions ?

Hormis la société de jeunesse, comment la commune s'intéresse aux adolescent-e-s et que leur propose-t-elle ? Est-ce que la commune de Belfaux prévoit à courte ou moyenne échéance, la mise en place d'un centre de jeunes, l'engagement d'un animateur, ou a-t-on fait la réflexion de leurs besoins ? Que sait-on des besoins des jeunes en infrastructures telles que des skates-parc ou autres appareils urbafit qui pourraient être intégrés dans la valorisation du périmètre scolaire et permettraient des rencontres et occupation de cette jeunesse ?

La commune a une responsabilité vis-à-vis de ses adolescents et adolescentes, comment notre commune s'engage pour répondre à leurs besoins particuliers ? »

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion sur les questions.

15. Divers

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la séance en remerciant, une nouvelle fois, les participants pour leur engagement pour la collectivité.

M. Gilbert Bapst est chaleureusement remercié pour cette année présidentielle. Il prend la parole :

« Je profite de l'occasion pour remercier tous les Conseillers généraux, malgré d'inévitables divergences d'opinions, les séances se sont déroulées dans un climat constructif ceci pour le bien des habitants de Belfaux. Un grand merci également aux collègues membres du bureau qui se sont investis de façon à organiser le mieux possible le bon déroulement de nos séances. Je ne voudrais pas manquer de remercier également notre secrétaire, Mme Véronique Christan pour le bon travail effectué ainsi que nos employés communaux, en particulier M. Damien Barras pour la mise en place de la salle.

2019 une année pénible et difficile, choqué et ébranlé par l'affaire du caissier, le Conseil communal a entrepris tout ce qui était possible pour rétablir la situation financière et la confiance des citoyens. Je les remercie pour leur engagement et le travail accompli. Enfin pour terminer je souhaite beaucoup de plaisir à Mme Greetje Maertens du groupe PS PCS Ouverture qui présidera le Conseil général jusqu'au 30 avril 2021.

J'ai vécu une très belle expérience, il est 22 heures, je lève la séance et vous remercie de votre présence et vous souhaite un bel été.

Merci à toutes et tous ! »

La séance est levée à 22h00

Le Président



Gilbert Bapst



La Secrétaire



Véronique Christan

Le RSS c'est :

- 390 collaborateurs pour 290 EPT au 31.01.2020
- 641 bénéficiaires d'indemnités forfaitaires
- 140 résidents au HMS
- 2'198 personnes soignées par le SASDS (99'000 heures facturées)
- 4'834 interventions du service des ambulances
- Fr. 49 Mio de chiffre d'affaires
- 3 sites principaux (HMS, Rose d'automne, Quadrant) et 5 antennes

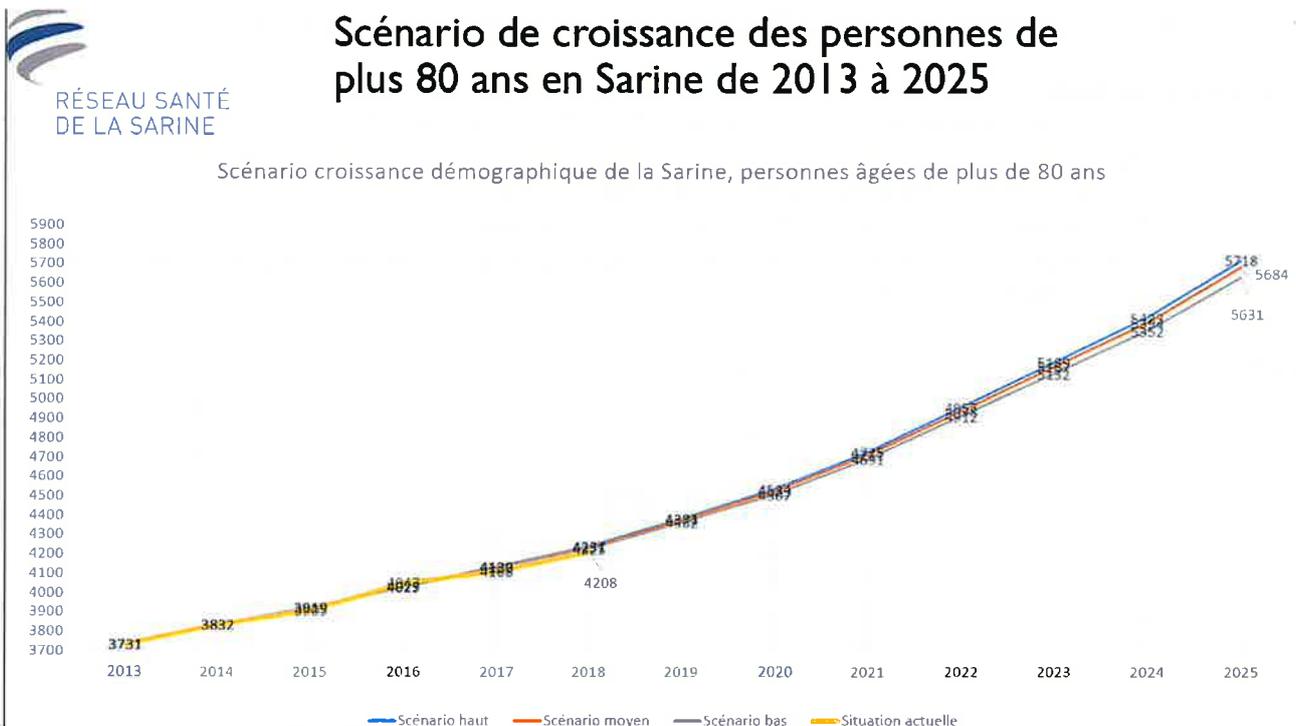
Plan de couverture des besoins du district de la Sarine

D'un système bimodal...



Vers une chaîne de soins continue et progressive

Evolution démographique du district



Historique

Evolution 2009-2018 EMS

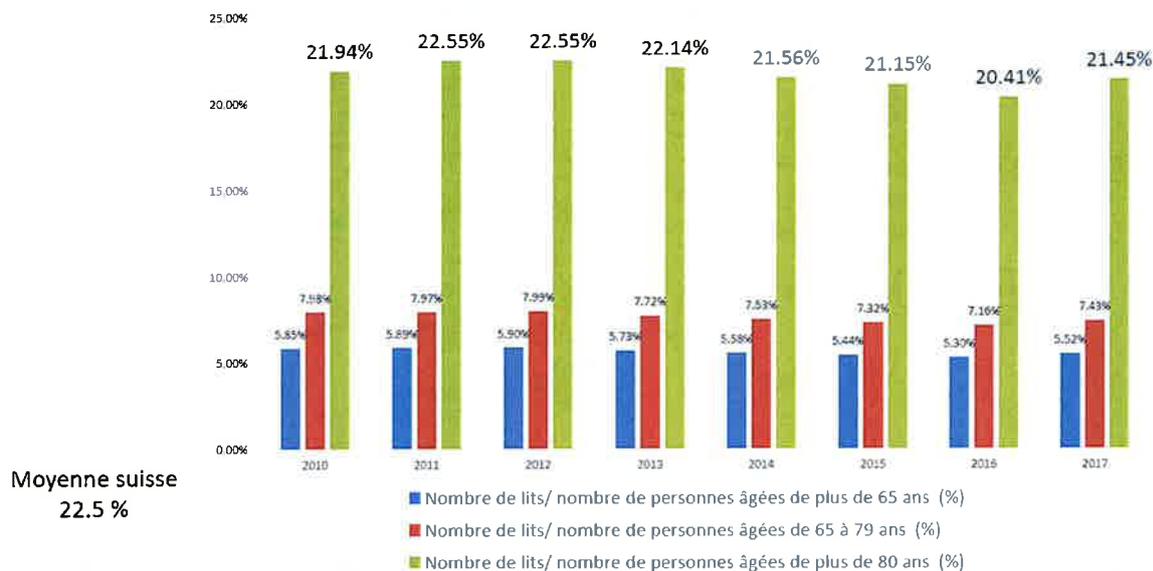
- Création de 135 nouveaux lits reconnus (médicalisés)
- Diminution de 8 lits admis AOS (lits simples)
- Création de 25 nouveaux lits courts séjours
- Rénovation et agrandissement des EMS pour 87,5 millions :
 - Résidence Saint-Martin / Cottens
 - La Providence / Fribourg

- Les Bonnesfontaines / Fribourg
- Home du Gibloux / Farvagny
- Les Martinets / Villars-sur-Glâne



RÉSEAU SANTÉ
DE LA SARINE

Nbre de lits comparés à la population effective de 2010-2017



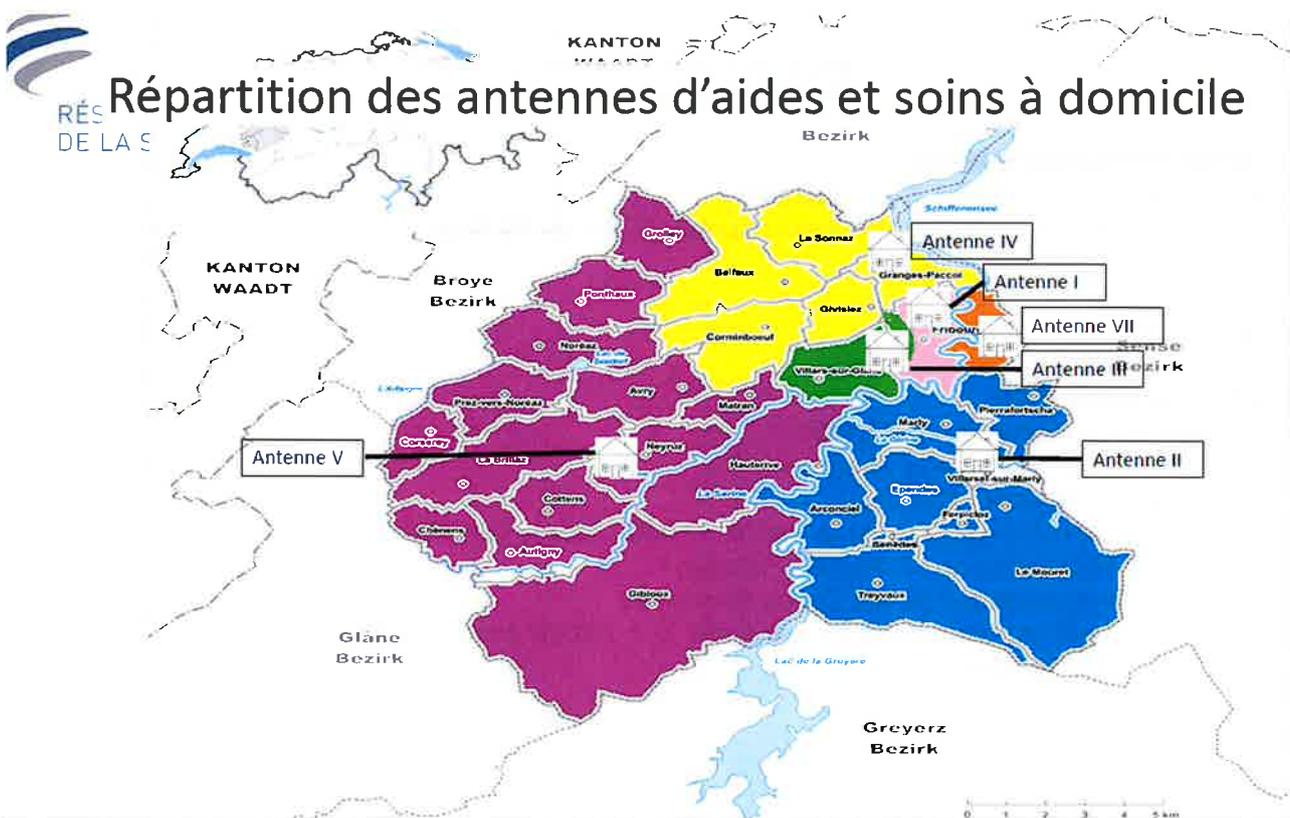
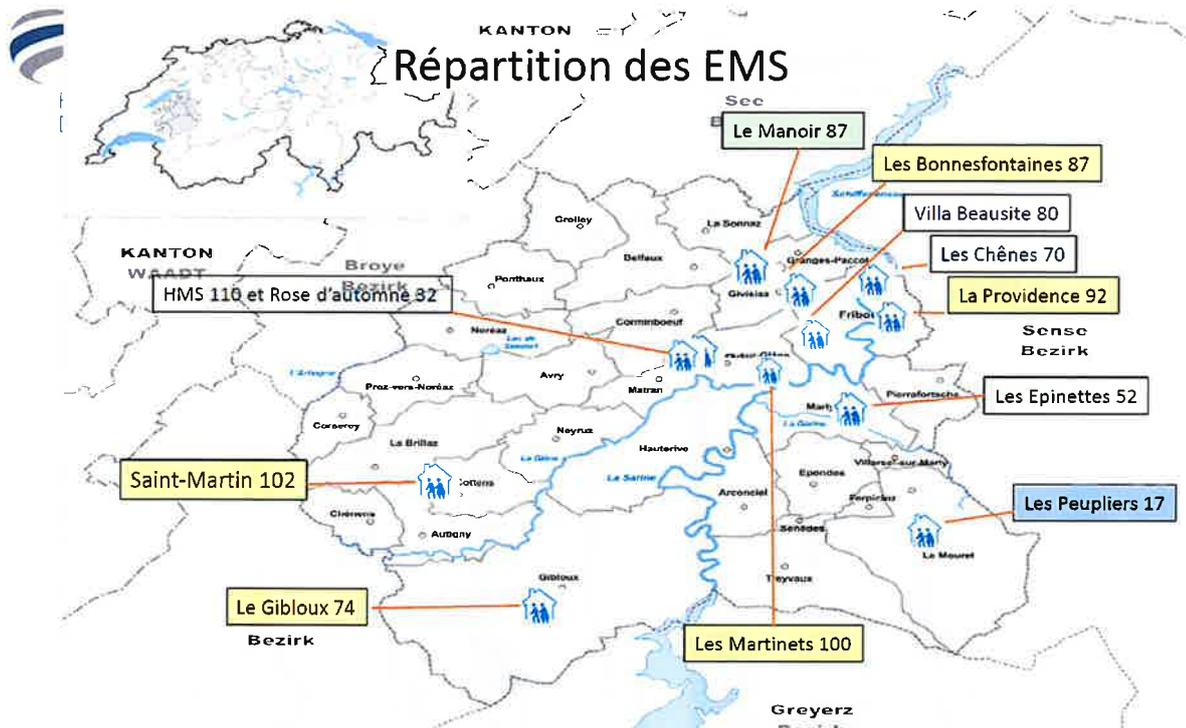
Evolution 2015-2020 SASDS

- Création de 22.5 EPT (total 110 EPT)
- Augmentation de 29'000 heures facturées (Total de 99'000)

Situation actuelle

Situation actuelle EMS

- Besoin de rénovation confirmée
 - Villa Beausite / Fribourg
 - Le Manoir / Givisiez
 - Home médicalisé de la Sarine – HMS / Villars-sur-Glâne
 - Résidence des Chênes / Fribourg
- EMS ne répondant plus aux lignes directrices
 - La Rose d'automne fusionné dès le 1.1.2020 avec le HMS
 - Les Peupliers



PLAN DES COUVERTURES DES BESOINS DU RESEAU SANTE DE LA SARINE 2016-2020

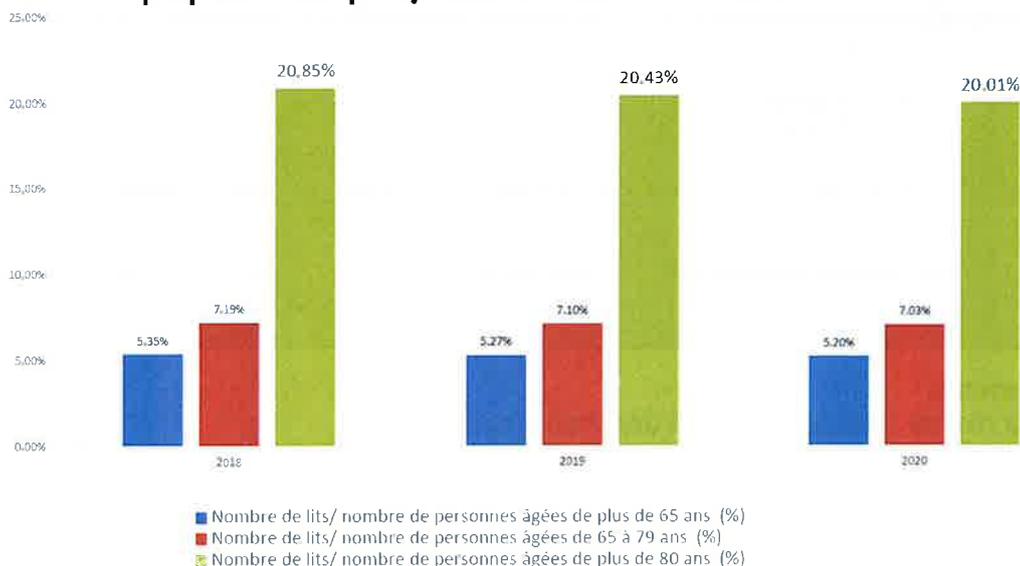
EMS et foyers

- Plan 2019-2020
 - ✓ Attribution de 8 nouveaux lits au Manoir en 2019
 - ✓ Fin de la rénovation et agrandissement du Manoir en 2020
 - ✓ Attribution de 13 nouveaux lits aux Chênes en 2020
 - ✓ Reprise Rose d'automne par le Réseau santé de la Sarine
 - ✓ Pas d'attribution de nouvelles places en foyer de jour et de nuit

- Projection 2021-2025
 - ✓ Attribution de 18 nouveaux lits AOS en Sarine si nécessaire
 - ✓ Agrandissement de la Villa Beausite
 - ✓ Agrandissement du HMS
 - ✓ Agrandissement EMS de la Haute Sarine



Nbre de lits projetés comparé à la population projetée de 2018 à 2020



Coûts projetés pour la période 2020-2025

Année	EMS	Etat du projet	Nouvelle construction	Coût investissement
2020	Le Manoir	Devis	Rénovation et agrandissement	Fr. 28'520'000
2021	Les Chênes	Devis	Rénovation et agrandissement	Fr. 25'000'000
2025	Villa Beausite	Projection	Rénovation et agrandissement	Fr. 21'200'000
2025	RSS/HMS/Ambulance	Projection	Rénovation et agrandissement	Fr. 43'000'000
2025	Haute Sarine	Projection	Nouvel EMS	Fr. 23'500'000
	Total			Fr. 141'220'000

Aides et soins à domicile

- Plan 2019-2020
 - ✓ Augmentation de 3 EPT en 2019
 - ✓ Augmentation de 3.5 EPT en 2020

Rénovation et agrandissement du HMS et du service des ambulances



Investissements

- Déjà réalisé : budget (montant dépensé à ce jour)
 - 2016 : étude sur l'optimisation du bâtiment : CHF 110'000.00 (104'342,15)
 - 2017 : études liées à la phase préliminaire d'étude : CHF 196'000.00 (98'437.60)
 - 2018 : mandat d'étude parallèle : CHF 430'000.00 (224'965.81 pas fini)
- Demandé dans le cadre du budget 2020
 - Etudes et établissement d'un devis : CHF 3'100'000.00

Suite des démarches

- 2020 : étude du projet (avant-projet, projet de l'ouvrage, demandes d'autorisations)
- Printemps 2021: présentation du devis à l'assemblée des délégués et votation
- 2021 : référendum obligatoire
- Début 2022: début des travaux
- Fin 2025 : fin de travaux